

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE TROIS BASSINS  
-----  
ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL  
-----  
CANTON DE SAINT LEU  
-----

**PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 04 avril 2024**  
-----

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Quatre Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (1<sup>er</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (2<sup>ème</sup> Adjt) - M. ZEPHIR Jackson (3<sup>ème</sup> Adjt) - Mme FLORESTAN Nadine (4<sup>ème</sup> Adjt) - M. POTHIN Joseph (5<sup>ème</sup> Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (6<sup>ème</sup> Adjt) - M. FONTAINE Christopher - M. VAITY Bruno - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

**EXCUSES**

M. SADEYEN Frédéric (Procuration donnée à M. POTHIN Joseph)  
Mme DE LAVERGNE Agathe (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)  
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. AURE Fabien)  
Mme RAMANY Nathalie (Procuration donnée à M. ZEPHIR Jackson)

**ABSENTS**

Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURMBE Bryan - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20240425-de-250424-1_1-DE Date de télétransmission : 07/05/2024 Date de réception préfecture : 07/05/2024
--

## ORDRE DU JOUR

-----

### 1- AFFAIRES GENERALES

**AFFAIRE N° 1.1 :**      **Approbation du contenu de la rédaction du procès-verbal des délibérations en date du 07 mars 2024**

### 6- FINANCES

**AFFAIRE N° 6.1 :**      **Délégations d'attributions au Maire - Compte rendu des décisions prises\_Finances**

**AFFAIRE N° 6.2 :**      **Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 – Budget Principal**

**AFFAIRE N° 6.3 :**      **Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 – Régie de Fossoyage**

**AFFAIRE N° 6.4 :**      **Compte administratif pour l'exercice 2023 – Budget Principal**

**AFFAIRE N° 6.5 :**      **Compte administratif pour l'exercice 2023 – Régie de Fossoyage**

**AFFAIRE N° 6.6 :**      **Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal**

**AFFAIRE N° 6.7 :**      **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024**

**AFFAIRE N° 6.8 A :**     **Budget Primitif pour l'exercice 2024 – Budget Principal**

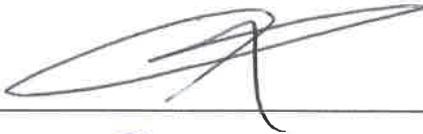
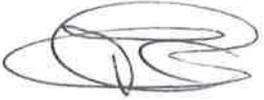
**AFFAIRE N° 6.8 B :**   **Budget Primitif pour l'exercice 2024 – Régie de Fossoyage**

**AFFAIRE N° 6.9 :**      **Occupation du domaine public communal – Tarification pour l'année 2024**

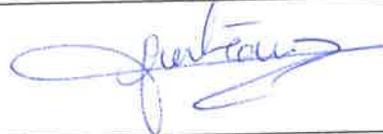
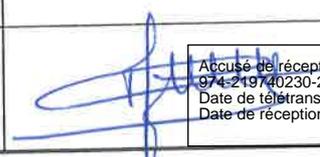
-----

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

-----  
 ETAT DES PRESENCES

NOM - PRENOMS	EMARGEMENT
PAUSE Daniel	
AURE Fabien	
ABSYTE Brigitte	
ZEPHIR Jackson	
FLORESTAN Nadine	
POTHIN Joseph	
JANNIN Jocelyne	Procuration donnée à Mme ABSYTE Brigitte 
SADEYEN Frédéric	Procuration donnée à M. POTHIN Joseph
FONTAINE Christopher	
SANDANCE Chantal	
VAITY Bruno	
M'BAJOURMBE Bryan	
HOARAU Gertrude	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
 Date de télétransmission : 07/05/2024  
 Date de réception préfecture : 07/05/2024

LIN KWANG Joseph	
ZITTE Danièle	
DE LAVERGNE Agathe	Procuration donnée à M. PAUSE Daniel
AURE Jacqueline	
LEBON Eddie	
FURCY Florelle	
BOURGOGNE Pierre	
MAURIN Jorris	Proc à N. AURE F.
RAMANY Nathalie	Procuration donnée à M. ZEPHIR Jackson
FRUTEAU Nadège	
RAMAKISTIN Roland	
AURE Yves	
DEPEHI Bernadette	
CLAIN Patrick	
VAITY Cathy	
FAIN Marie Yveline	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**AFFAIRE N° 1.1 :      **Approbation du contenu de la rédaction du procès-verbal des délibérations en date du 07 mars 2024****

Le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 07 mars 2024.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Le Conseil Municipal, délibérant, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

**AFFAIRE N° 6.1 :      **Délégations d'attributions au Maire - Compte rendu des décisions prises\_Finances****

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibération N° 01 du 05 juillet 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

- Arrêté N° 163/AM/2024 portant souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC de la Réunion.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

**Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.**

**AFFAIRE N° 6.2 :      **Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 – Budget Principal****

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel PAUSE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre que l'ordonnateur lui a prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Trésorier ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Conclusions adoptées par 22 voix pour, 00 voix contre.

**AFFAIRE N° 6.3 : Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 – Régie de Fossoyage**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel PAUSE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre que l'ordonnateur lui a prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Trésorier ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Conclusions adoptées par 22 voix pour, 00 voix contre.

**AFFAIRE N° 6.4 : Compte administratif pour l'exercice 2023 – Budget Principal**

Le Maire présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Le Maire souligne le résultat exceptionnel du compte administratif 2023 et la bonne santé de la collectivité.*

*Le Maire donne la parole à M. RAMSAMY, le Conseiller aux Décideurs Locaux, qui confirme les résultats et la bonne gestion de la collectivité. Il précise que le délai global de paiement est de 18 jours en 2023, il indique que c'est un indicateur qui témoigne de la performance de la commune.*

*Il précise qu'il aura l'occasion de présenter au Conseil Municipal dans les mois à venir l'étude comptable détaillée qui sera réalisée avec l'accord de la collectivité par DGFIP.*

*Il est acté qu'aucune autre remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de réception : 07/05/2024  
Date de réception : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur PAUSE Daniel, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve par 20 voix pour, 00 voix contre, le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Recettes</b>	Réalisations (1)	13 841 467,15	9 671 573,80	23 513 040,95
<b>Dépenses</b>	Réalisations (2)	11 872 291,75	13 030 276,95	24 902 568,70
<b>Résultat</b>	Résultat (3=1-2)	1 969 175,40	-3 358 703,15	-1 389 527,75
	Résultat antérieur (4)	1 290 581,47	1 243 929,99	2 534 511,46
	Résultat clôture (5=4+3)	3 259 756,87	-2 114 773,16	1 144 983,71
	Reste à réaliser 2023			
	Recettes (a)		5 878 887,25	5 878 887,25
	Dépenses (b)		3 231 746,22	3 231 746,22
	Solde (6=a+b)	0,00	2 647 141,03	2 647 141,03
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent	3 259 756,87	532 367,87	3 792 124,74
	Déficit (besoin de financement)			

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

## **AFFAIRE N° 6.5 : Compte administratif pour l'exercice 2023 – Régie de Fossoyage**

Le Maire présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres du conseil municipal.*

Accusé de réception en préfecture  
074249740230-20240425-05-250424-1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur PAUSE Daniel, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré :

- approuve par 20 voix pour, 00 voix contre, le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		<b>Exploitation</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Prévisions budgétaires totales	4 000,00	4 000,00
	Réalisations (O+R)	3 200,00	3 200,00
<b>Dépenses</b>	Autorisations budgétaires totales	4 000,00	4 000,00
	Réalisations	3 105,40	3 105,40
<b>Résultat</b>	Résultat exercice	94,60	94,60
	Résultat reporté N-1	1 938,78	1 938,78
	Résultat de clôture	2 033,38	2 033,38
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent	2 033,38	2 033,38
	Déficit		0,00

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

#### **AFFAIRE N° 6.6 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal**

Le Maire expose :

L'instruction comptable M57 prévoit qu'une délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

L'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement

Ce résultat doit toutefois être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement

Accusé de réception en préfecture  
974 219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Pour le solde et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

### 1° - Détermination du résultat de fonctionnement 2023

Dépenses de fonctionnement.....	11 872 291,75 €
Recettes de fonctionnement.....	13 841 467,15 €
Excédent de fonctionnement.....	1 969 175,40 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	1 290 581,47 €
Résultat à affecter.....	3 259 756,87 €

### 2° - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement.....	13 030 276,95 €
Recettes d'investissement.....	9 671 573,80 €
Solde d'exécution d'investissement 2023.....	(-) 3 358 703,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	1 243 929,99 €
Résultat d'investissement cumulé.....	(-) 2 114 773,16 €

### 3° - Restes à réaliser au 31 décembre 2023

Dépenses .....	3 231 746,22 €
Recettes.....	5 878 887,25 €
Solde.....	(+) 2 647 141,03 €

L'affectation suivante du résultat 2023 du budget principal vous est proposée.

#### Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé.....	1 960 000,00 €
* Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	0,00 €
* Dotation complémentaire.....	1 960 000,00 €

#### Chapitre 002 (recettes)

Excédent de fonctionnement reporté.....	1 299 756,87 €
---	----------------

#### Chapitre 001 (Dépenses)

Solde d'exécution de la section d'investissement .....	2 114 773,16 €
--	----------------

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 tels que présentés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

## AFFAIRE N° 6.7 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024

Le Maire expose :

Pour mémoire, la réforme de la taxe d'habitation (TH), visant à sa suppression en 2023, a conduit à la neutralisation du taux de la TH sur le taux de 2017 (loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 et notamment son article 16 qui a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales). Ainsi, depuis 2023 plus aucun français ne paye la taxe d'habitation sur sa résidence principale. En revanche, La taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires.

Les mesures compensatoires de la perte du produit de fiscalité de taxe d'habitation sont prévues. Les collectivités concernées recevront des recettes compensatoires provenant soit du budget de l'Etat via une dotation, soit par le transfert d'une partie de la Taxe foncière du département.

La réforme fiscale réside donc, pour une commune en une perte de taxe d'habitation sur les résidences principales que remplacera la taxe foncière jusqu'ici prélevée par le département sur son territoire, l'écart entre les deux taxes étant comblé par un fonds de neutralisation de l'Etat, versé ou reçu, qui évoluera au rythme de la taxe foncière en fonction d'un coefficient correcteur.

En 2024, l'application du coefficient correcteur représente un montant prévisionnel estimé à 176 197 € pour la commune de Trois Bassins.

Le produit attendu des taxes locales (TFPB, TFNB et la THRS) est donc calculé en multipliant les bases d'impositions prévisionnelles pour l'année 2024 par le taux voté.

Cela a peu d'impact car comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, la volonté communale est de poursuivre un objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Les taux d'imposition restent donc inchangés depuis 2018, à savoir :

	Part Communale	Part Départementale	Taux votés
Taxe foncière (Bâti)	25,15%	12,94%	<b>38,09%</b>
Taxe foncière (non Bâti)	28,12%		<b>28,12%</b>
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	15,48%		<b>15,48%</b>

Les produits attendus d'un montant de 2 012 013 € sont détaillés comme suit :

Taxe	Bases définitives 2023	Taux 2023 %	Produit fiscal 2023	Bases estimées 2024	Taux de référence pour 2024 %	Produit attendu 2024	Taux plafond 2024 %	Taux moyens communaux de 2023	
								National %	Départemental %
Taxe foncière (bâti)	4 256 419	38,09%	1 621 270	4 474 000	38,09%	1 704 147	109,85%	39,42%	43,94%
Taxe foncière (non bâti)	52 710	28,12%	14 822	56 400	28,12%	15 860	125,62%	50,82%	33,00
Taxe habitation (résidence secondaire)	413 741	15,48%	64 047	378 200	15,48%	58 545	63,68%	24,45%	28,20%
<b>Total</b>			<b>1 700 139</b>			<b>1 778 552</b>			
<b>Allocations compensatrices</b>						<b>57 264</b>			
<b>Effet du coefficient correcteur</b>						<b>176 197</b>			
<b>Total ressources fiscales prévisionnelles 2024</b>						<b>2 012 013</b>			

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition communale comme suit :

	Part Communale	Part Départementale	Taux votés
Taxe foncière (Bâti)	25,15%	12,94%	<b>38,09%</b>
Taxe foncière (non Bâti)	28,12%		<b>28,12%</b>
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	15,48%		<b>15,48%</b>

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti).....	38,09%
Taxe foncière (non bâti).....	28,12%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)....	15,48%

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **AFFAIRE N° 6.8 A : Budget Primitif pour l'exercice 2024 – Budget Principal**

Le Maire expose :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 07 mars 2024, le budget primitif 2024 de la commune de Trois-Bassins s'établit selon les modalités présentées en annexe (annexe 1).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal et d'en voter les crédits par nature et par chapitre

Budget Primitif 2024	Montant
Fonctionnement	13 793 293,28 €
Investissement	14 677 535,03 €
<b>Total</b>	<b>28 470 828,31 €</b>

- de prendre en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023 ;
- d'approuver la répartition des crédits de subvention dont la liste est ~~annexée au document budgétaire~~ (annexe 3) ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations et les structures bénéficiaires ;
- d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente : Association des Maires Départementalistes, Association des Maires de la Réunion et association des petites villes de demain ;
- d'approuver le versement d'une subvention à la caisse des écoles de Trois-Bassins de 100 000 € ;
- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de Trois-Bassins de 530 000 €.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- adopte par 22 voix pour et 00 voix contre, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal et vote les crédits par nature et par chapitre :

Budget Primitif 2024	Montant
Fonctionnement	13 793 293,28 €
Investissement	14 677 535,03 €
<b>Total</b>	<b>28 470 828,31 €</b>

- prend en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023 ;
- approuve la répartition des crédits de subvention dont la liste est annexée au document budgétaire (annexe 3) ;
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations et les structures bénéficiaires ;
- autorise le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente : Association des Maires Départementalistes, Association des Maires de la Réunion et association des petites villes de demain ;
- approuve le versement d'une subvention à la caisse des écoles de Trois-Bassins de 100 000 € ;
- approuve le versement d'une subvention au CCAS de Trois-Bassins de 530 000 €.

**AFFAIRE N° 6.8 B : Budget Primitif pour l'exercice 2024 – Régie de Fossoyage**

Le Maire expose :

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20240425-de-250424-1_1-DE Date de télétransmission : 07/05/2024 Date de réception préfecture : 07/05/2024
--

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 07 mars 2024, le Budget Primitif 2024 de la Régie de Fossoyage s'établit selon les modalités présentées comme suit :

#### Dépenses de Fonctionnement

• Chapitre 011 - Achat de matériel.....	2 000,00 €
• Chapitre 012 - Charges de personnel.....	2 500,00 €
• Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	200,00 €
• Chapitre 68 - Dotations aux provisions.....	300,00 €
<b>Soit un Total.....</b>	<b>5 000,00 €</b>

#### Recettes de Fonctionnement

• Chapitre 70 - Participation des familles.....	2 966,62 €
• Chapitre 002 - Résultat antérieur.....	2 033,38 €
<b>Soit un Total.....</b>	<b>5 000,00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 de la Régie de Fossoyage et d'en voter les crédits par nature et par chapitre

Budget primitif 2024	Montant
Fonctionnement	5 000,00 €
Investissement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

- de prendre en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- adopte par 22 voix pour et 00 voix contre, le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Régie de Fossoyage et vote les crédits par nature et par chapitre

Budget primitif 2024	Montant
Fonctionnement	5 000,00 €
Investissement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

- prend en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**AFFAIRE N° 6.9 : Occupation du domaine public communal – Tarification pour l'année 2024**

Le Maire expose :

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3P.) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Une occupation gratuite du domaine public ne peut donc être consentie hormis dans le cas précis suivant : « (...) l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2023 - Affaire n° 09 ;

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant que la grille actuelle de tarifs et redevances doit être précisée et complétée pour intégrer un tarif spécifique relatif au Marché du terroir et des savoir-faire et du marché de la pointe gourmande afin de favoriser leur attractivité auprès des exposants.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le tableau ci-joint, fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions présentées et récapitulées dans le tableau ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les jour, mois et an que dessus à 19h20.

La Secrétaire

Gertrude HOARAU



Le Maire

Daniel RAUSE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**Annexe Affaire N° 6.4 :**

**Compte administratif pour l'exercice 2023 – Budget Principal**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

## Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la commune sur l'exercice budgétaire du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section) le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Ainsi, le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : **3 259 756,87 €** = 1 969 175,40 € (résultat de l'exercice 2023) + 1 290 581,47 (résultat reporté en 2022)
- En investissement : (-) **2 114 773,16 €** = (-) 3 358 703,15 € (solde d'exécution 2023) + 1 243 929,99 € (résultat reporté en 2022)

Le résultat cumulé de fonctionnement de 2023 d'un montant de 3 259 756,87 € servira à financer une partie des dépenses d'investissement (appelée dotation complémentaire).

Par grandes masses l'exécution du budget 2023 s'établit comme suit :

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1-1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la clôture de l'exercice à :

Mouvements budgétaires.....	11 872 291,75 €
- dont opérations réelles.....	10 684 357,04 €
- dont opérations d'ordre.....	1 187 934,71 €

Les dépenses réelles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION 2023/2022
O11	Charges à caractère générales	1 467 285,93	1 571 996,53	1 928 476,70	22,68%
O12	Charges de personnel	6 580 088,27	7 205 253,85	7 381 819,20	2,45%
65	Indemnités élus	110 178,12	121 729,03	129 853,42	6,67%
	SDIS	160 089,00	162 330,00	166 226,00	2,40%
	Subv. CDE	56 000,00	80 000,00	70 000,00	-12,50%
	Subv. CCAS	480 000,00	480 000,00	520 000,00	8,33%
	Subv. Associations	349 769,40	422 971,10	398 630,94	-5,75%
	Pertes/créances irrécouvrables - éteintes	7 971,35	17 379,49	9 438,54	-45,69%
	Autres (...)	581,14	1 340,84	35 316,17	2533,88%
66	Charges financières	53 223,45	38 655,46	35 221,88	-8,88%
67	Charges exceptionnelles- spécifiques	6 069,78	520,65	7 276,19	1297,52%
68	Dotations aux provisions	0	16 200,00	2 098,00	-87,05%
	<b>Total</b>	<b>9 271 256,44</b>	<b>10 118 376,95</b>	<b>10 684 357,04</b>	<b>5,59%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de (+) 5,59% par rapport aux réalisés de 2022 soit (+) 565 980,09 €. Certains postes de dépenses ont diminué mais d'autres postes ont connu une hausse.

Les principaux postes des dépenses qui ont connu une baisse concernent :

- Charges financières : qui correspondent au paiement des intérêts relatif aux emprunts contractés (-3 433,58 €)
- Les dotations aux provisions : (-) 14 102 €
- La subvention à la caisse des écoles : (-) 10 000 €
- Les subventions aux associations : (-) 24 340,16 €
- Maintenance : (-) 10 603,48 €

Les principaux postes des dépenses qui ont connu une hausse concernent :

- Alimentation : (+) 71 266,88 €
- Carburants : (+) 10 338,44 €
- EDF : (+) 7 215,10 €
- Vêtements de travail : (+) 11 227,38 €
- Assurance (+) 10 347,73 €
- Réceptions : (+) 17 325,09 €
- Honoraires (+) 24 740,55 €
- Frais d'actes et contentieux : (+) 38 751,34 €
- Contrat prestations services (PAT, CTG...) : (+) 151 107,78 €
- Subvention complémentaire octroyée au CCAS et aux associations : (+) 65 000 €
- Les charges de personnel (+) 176 565,35 € : charges de personnel représentent 69,09% des dépenses réelles de fonctionnement

## 1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à :

Mouvements budgétaires.....	13 841 467,15 €
- opérations réelles (produits de cession compris) .....	13 760 926,90 €
- opérations d'ordre.....	80 540,25 €

et sont réparties comme suit :

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION 2023/2022
O13	Indemnités journalières	38 492,69	125 200,23	9 911,24	-92,08%
70	Produits services, domaines et ventes (cantines, cimetières)	142 449,20	191 427,43	179 621,33	-6,17%
73	Impôts et taxes (FIRT, OM, TF, TH)	8 092 692,83	8 611 255,85	8 933 544,74	3,74%
74	Dotations et participations (Etat, CAF...)	2 554 355,99	2 878 850,23	3 839 491,30	33,37%
75	Revenus locatifs remb divers	74 054,88	98 796,86	184 501,49	86,75%
76	Produits financiers	32,69	32,69	42,31	29,43%
77	Produits exceptionnels - spécifiques (hors produits de cession)	266 050,38	31 659,68	0,00	-100,00%
	<b>Total</b>	<b>11 168 128,66</b>	<b>11 937 222,97</b>	<b>13 147 112,41</b>	<b>10,14%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) ont augmenté de 10,14% (1 209 889,44 €) par rapport aux recettes encaissées en 2022.

Cette hausse concerne notamment :

- La taxe sur les carburants : (+) 22 074,99 €
- Les impôts locaux : (+) 103 626 €
- Octroi de mer : (+) 195 055,76 €
- DACOM<sup>1</sup> : (+) 41 757,00 €
- Droit place : (+) 18 946,65 €
- Participation de l'état aux emplois aidés : (+) 611 960,04 € cela concerne la régularisation des arriérés de 2016 à 2022 pour un montant de 1 111 960,40 € dont 500 000 € ont été rattachés en 2022.

En revanche, une baisse de recettes encaissées a été constatée notamment :

- Taxes et mutations : (-) 17 414,51 €
- DGF<sup>2</sup> - Dotation forfaitaire : (-) 5 676,00 €

Les principales recettes demeurent

- l'octroi de mer .....	5 708 286,44 €	41,44% <sup>3</sup>
- la DGF (Forfaitaire + DACOM ).....	1 293 755,00 €	10,11% <sup>3</sup>
- la taxe sur les carburants.....	1 197 929,10 €	8,71% <sup>3</sup>

<sup>1</sup> DACOM : Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer

<sup>2</sup> Dotation Global de Fonctionnement

<sup>3</sup> Part des recettes réelles de fonctionnement

Le produit des taxes locales 1 866 112 € représente 13,56% des recettes réelles de fonctionnement.

### 1-3 Epargne brute ou la capacité d'autofinancement

(En K€)

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes Réelles (hors cessions)	10 496,00	10 147,00	10 106,00	9 809,00	10 737,00	11 168,00	11 937,00	13 147,00
Dépenses réelles	9 744,00	9 271,00	8 743,00	8 929,00	8 930,00	9 262,00	10 105,00	10 614,00
<b>Epargne brute</b>	<b>752,00</b>	<b>876,00</b>	<b>1 363,00</b>	<b>880,00</b>	<b>1 807,00</b>	<b>1 906,00</b>	<b>1 832,00</b>	<b>2 501,00</b>
Remboursement de la dette en capital	598,00	613,00	638,00	553,00	594,97	571,58	469,00	527,00
<b>Epargne nette</b>	<b>154,00</b>	<b>263,00</b>	<b>725,00</b>	<b>327,00</b>	<b>1 212,03</b>	<b>1 334,42</b>	<b>1 363,00</b>	<b>1 974,00</b>

La section de fonctionnement a dégagé une capacité d'autofinancement brute de 2 500 522 €.

La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle couvre entièrement le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 526 779,91 €.

Après déduction du remboursement du capital de la dette, on obtient une épargne nette de 1 973 742 €.

Les produits de cessions de terrain d'un montant de 613 814,79 € sont prévus au budget primitif en recettes d'investissement, imputés sur le chapitre 024 mais les réalisations sont inscrites au chapitre 77, compte 775 en recettes de fonctionnement, au compte administratif avec des écritures qui impactent les deux sections. Ils sont exclus du calcul de la chaîne de l'épargne.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la commune à moyen et long terme.

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la clôture de l'exercice :

Mouvements budgétaires.....	13 030 276,95 €
- dont opérations réelles .....	12 409 819,00 €
- dont opérations d'ordre.....	620 457,95 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 11 883 039,09 € soit un taux de réalisation de 75,03%.

Les principales opérations sont :

Révision du PLU	7 165,07 €
Mise en œuvre SD3B Marketing territorial	94 685,71 €
Mise en œuvre d'une TAM ZALM	36 456,00 €
Mise en œuvre schéma directeur du centre bourg	12 360,50 €
Mise en œuvre SD3B plan de mobilité	66 165,12 €
Frais Etudes aménagement urbain site hôtel de ville	48 472,38 €
Acquisitions divers logiciels	6 134,75 €
Acquisition vélo électrique	13 255,82 €
Acquisition Matériel roulant	121 431,76 €
Numérisation des écoles	433 320,83 €
Equipements télétravail	47 842,92 €
Mobilier épicerie sociale et maison France service	16 625,86 €
Matériel de restauration	16 237,99 €
Travaux d'améliorations des écoles	342 272,70 €
Travaux réhabilitation école littoral	277 468,43 €
Travaux plateau gymnase Denis Pothin	1 297 633,88 €
Construction salle polyvalente	740 246,98 €
Réfection couverture peinture église et cure	172 754,63 €
Salle veillée mortuaire	260 539,25 €
Epicerie sociale	327 290,30 €
Modernisation de voirie	1 646 439,86 €
Réaménagement rue Touring Hôtel	380 683,88 €
Programme de remplacement luminaire	79 842,25 €
Réhabilitation piste athlétisme	489 649,46 €
Suppression radiers Gabriel Mareuil	469 440,85 €
Suppression radiers cimetière bambou cactus	436 503,42 €
Divers travaux enrobés	477 490,73 €
Aménagement parc paysager géraniums	653 517,92 €
Travaux réfection stade littoral et abords	1 555 549,10 €

## 2-2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la clôture de l'exercice :

Mouvements budgétaires .....	9 671 573,80 €
- dont opérations réelles .....	7 943 721,39 €
- dont opérations d'ordres.....	1 727 852,41 €

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions et participations de

Etat	914 175,17 €
Région	3 606 983,67 €
Département	1 178 911,34 €
AFD	0,00 €
Autres taxes	400 886,99 €
FCTVA	515 144,18 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 040 000,00 €

Recours en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**Annexe Affaire N° 6.8 A :**

**Budget Primitif pour l'exercice 2024 – Budget Principal**

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**BUDGET PRIMITIF 2024**  
**BUDGET PRINCIPAL**

## Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Ainsi, le budget primitif 2024 de la commune de Trois-Bassins fait apparaître les dépenses et recettes suivantes :

- En fonctionnement : 13 793 293,28 €
- En investissement : 14 677 535,03 €

Le budget 2024 s'établit comme suit :

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

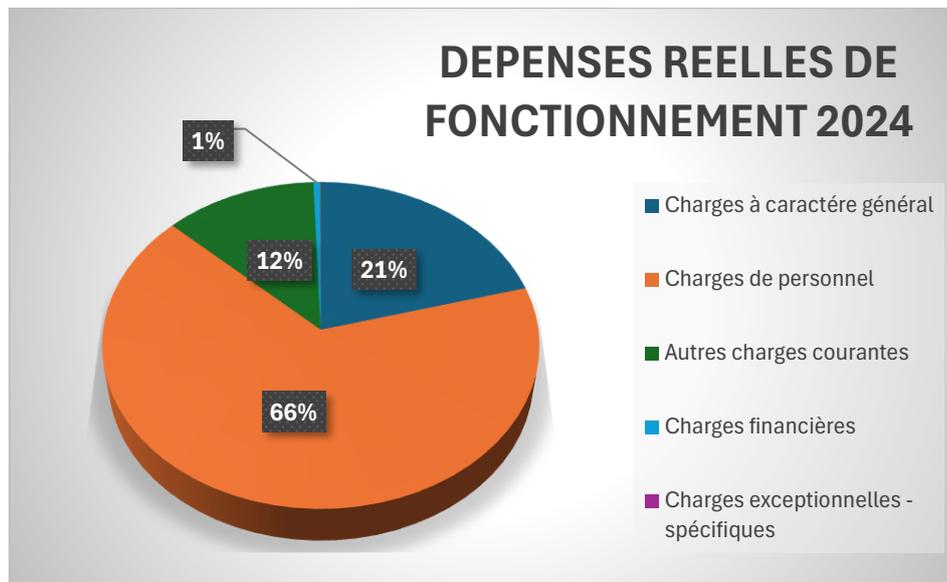
### 1-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2024 :

Mouvements budgétaires.....	13 793 93,28 €
- Opérations réelles.....	11 932 339,90 €
- Opérations d'ordre.....	1 860 953,38 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 11 932 339,90 € soit une augmentation de 4,86% par rapport au budgeté de 2023. Le tableau ci-dessous récapitule ces dépenses :

Libellés	Rappel BP 2023	BP 2024	EVOLUTION	
			Montant	%
Charges à caractère général	2 330 298,29	2 476 510,00	146 211,71	6,27%
Charges de personnel	7 575 100,00	7 909 290,00	334 190,00	4,41%
Autres charges courantes	1 410 250,00	1 475 163,00	64 913,00	4,60%
Charges financières	47 217,04	61 376,90	14 159,86	29,99%
Charges exceptionnelles -spécifiques	10 900,00	5 000,00	-5 900,00	-54,13%
Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>11 378 765,33</b>	<b>11 932 339,90</b>	<b>553 574,57</b>	<b>4,86%</b>



Les charges à caractère général qui regroupent les achats courants nécessaires au bon fonctionnement des services communaux connaissent une augmentation de 6,27% (+146 211,71 €). Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation du coût de l'Energie (EDF, carburants) ;
- L'augmentation du coût des produits alimentaires ;
- Les opérations liées aux actions du PAT, de la case rurale et du dispositif de réussite éducative.

Les charges de personnel s'élèvent à 7.9M€ et évoluent de 4,41% par rapport au budget 2023 prenant en compte :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- L'impact de la revalorisation du point indice intervenu en 2023 ;
- L'augmentation de la part patronale du CNRACL et de l'indice majoré au 01/01/2024.

Ce poste reste le poste de dépenses le plus important, il représente 66.28% des dépenses réelles.

Les autres charges courantes augmentent de 4,60% (+64 913,00 €). Ces dépenses concernent principalement :

- Versement de subvention aux associations : 481 500 €
- Versement d'une subvention à la Caisse des écoles de Trois-Bassins : 100 000 €
- Versement d'une subvention au CCAS de Trois-Bassins : 530 000 €
- Contribution au SDIS : 174 505 €

### 1-2 Les recettes de fonctionnement

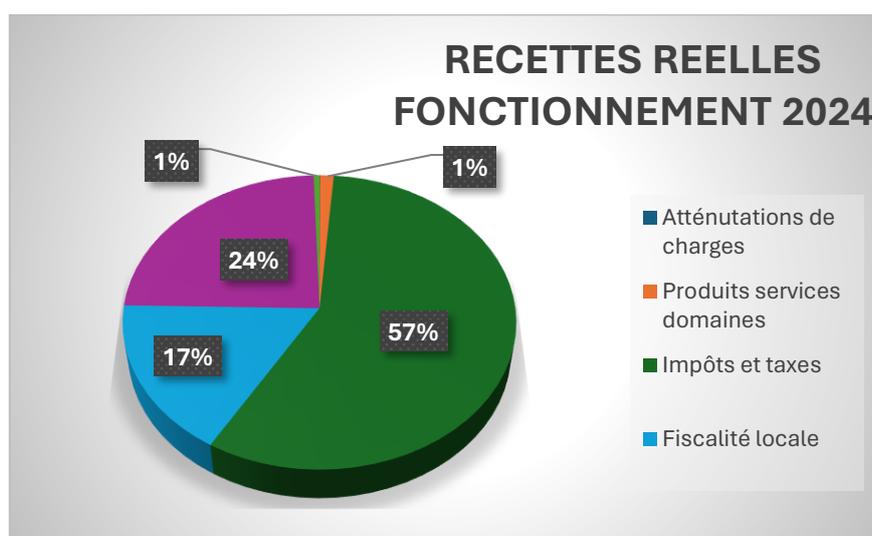
Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2024 :

Mouvement budgétaires.....	13 793 293,28 €
- Opérations réelles.....	12 377 486,31 €
- Opérations d'ordres.....	116 050,10 €
- Résultat reporté.....	1 299 756,87 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 377 486,31 € soit une sensible augmentation de 0,45% (+ 55 974,77 €). Ci-dessous la décomposition des recettes réelles :

Libellés	Rappel BP 2023	BP 2024	EVOLUTION	
			Montant	%
Atténuations de charges	12 000,00	5 000,00	-7 000,00	-58,33%
Produits services domaines	154 000,00	154 000,00	0,00	0,00%
Impôts et taxes	6 650 475,00	7 085 509,31	435 034,31	6,54%
Fiscalité locale	1 901 235,93	2 079 000,00	177 764,07	9,35%
Dotations et participations	3 423 850,61	2 990 037,00	-433 813,61	-12,67%
Autres produits de gestion	179 950,00	63 940,00	-116 010,00	-64,47%
<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>	<b>12 321 511,54</b>	<b>12 377 486,31</b>	<b>55 974,77</b>	<b>0,45%</b>



L'atténuation de charges correspond aux remboursements de la sécurité sociale liés aux arrêts maladies des agents de la commune.

Les produits de services et domaines restent stables à hauteur de 154 000 € pour 2024, ce poste comptabilise les ventes de repas de la restauration scolaire.

Les impôts et taxes qui enregistrent toutes les recettes liées à la taxe sur les carburants et à l'octroi mer augmentent de 6,54% (+435 034,31 €). Elles représentent 57% des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité locale correspond aux recettes des impôts directs locaux (Taxes foncières et Taxe d'habitation) et à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, elle augmente de 9,35% (+177 764,07).

Les dotations et participations diminuent 12,67% (-433 813,61 €), ce poste enregistre :

- la dotation globale fonctionnement (Forfaitaire et DACOM) : 1 329 836 € (identique 2023)
- le FCTVA : 4 000 €
- participation de la CAF : 285 000 €
- remboursement de l'ASP : 800 000 €
- dotation aux communes pour les aménités rurales : 81 000 €

Les autres produits de gestion ont diminué de 64,47% (-116 010 €), ces recettes concernent les autorisations d'occupation temporaire.

### 1-3 Calcul de l'épargne

Au budget 2024, la commune de Trois-Bassins dégage une épargne de brute de 453 769,51 €. Cette dernière correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Chaîne de l'épargne	2024
Recettes réelles de fonctionnement (a)	12 377 486,31
Dépenses réelles de fonctionnement (b) (hors travaux en régie)	11 862 339,90
<b>Epargne de gestion (c=a-b)</b>	<b>515 146,41</b>
Charges d'intérêt (d)	61 376,90
<b>Epargne Brute (e=c-d)</b>	<b>453 769,51</b>
Remboursement de la dette (f)	431 000,00
<b>Epargne nette (e-f)</b>	<b>22 769,51</b>

Après déduction du remboursement de la dette de 431 000 € de l'épargne brute, on obtient une épargne nette de 22 769,51 €, cet indicateur mesure l'épargne disponible pour le financement des équipements.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune de Trois Bassins à moyen et long terme.

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section de d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2024 :

Mouvements budgétaires.....	14 677 535,03 €
- Opérations réelles.....	12 410 008,81 €
- Opérations d'ordres.....	152 753,06 €
- Résultat antérieur.....	2 114 773,16 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 410 008,81 € soit une baisse de 31%. Ci-dessous la décomposition des dépenses réelles :

Libellés	Rappel BP 2023	BP 2024	EVOLUTION	
			Montant	%
Immobilisations incorporelles	633 277,81	895 435,55	262 157,74	41,40%
Immobilisations corporelles	1 983 460,09	2 253 965,68	270 505,59	13,64%
Immobilisations en cours	13 221 222,46	7 770 007,58	-5 451 214,88	-41,23%
Emprunts et dettes assimilés	600 000,00	431 000,00	-169 000,00	-28,17%
Autres immobilisation financières	500 000,00	0,00	-500 000,00	-100,00%
Opérations pour compte de tiers	1 046 261,10	1 059 600,00	13 338,90	1,27%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>17 984 221,46</b>	<b>12 410 008,81</b>	<b>-5 574 212,65</b>	<b>-31,00%</b>

Les principales opérations sont présentées en annexe 2.

## 2-2 Les recettes d'investissement

Les recettes de la section de d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2024 :

Mouvements budgétaires.....	14 677 535,03 €
- Opérations réelles.....	12 779 878,69 €
- Opérations d'ordres.....	1 897 656,34 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 779 878,69 € soit une baisse de 11,96%. Elles se décomposent comme suit :

Libellés	Rappel BP 2023	BP 2024	EVOLUTION	
			Montant	%
Subventions d'investissement reçues	10 656 784,58	7 127 822,69	-3 528 961,89	-33,11%
Dotations, fonds divers et réserves	1 915 981,75	3 560 000,00	1 644 018,25	85,81%
Produits de cession	897 489,79	1 032 456,00	134 966,21	15,04%
Opérations pour comptes de tiers	1 046 261,10	1 059 600,00	13 338,90	1,27%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 516 517,22</b>	<b>12 779 878,69</b>	<b>-1 736 638,53</b>	<b>-11,96%</b>

Les subventions d'investissement reçues de 7.1M€ se décomposent comme suit :

Financeurs	Montant
Etat (DETR - DSIL)	1 475 930,11
FRDE	13 449,74
Région (PPR)	478 633,60
Département (PST)	1 902 141,40
Europe (Feader/feder)	3 257 667,84

Les dotations, fonds divers et réserves augmentent de 85,81%, ces recettes concernent :

- FCTVA : 1 450 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 960 000 €
- Taxe aménagement : 150 000 €

ANNEXE 2 - LISTE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Libellé opérations	Réalisé 2023	RAR 2023	2024	2025	2026
Installation chargeur batterie pour voitures électriques			6 000,00	6 000,00	6 000,00
Acquisition de matériels roulant pour l'entretien espaces verts	36 710,00		135 000,00	100 000,00	100 000,00
Matériel de bureau et informatique (2183)	3 750,94	276,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Téléphonie			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Serveur				25 000,00	
Acquisition de matériel numérique de projection			20 000,00		
Matériel du PCS - salle de diffusion	547,93		10 000,00	10 000,00	
Mobilier de restauration	1 519,01		20 000,00	10 000,00	10 000,00
mobilier bureau (nouvelle acquisition)	1 306,15		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Pôle - Fonds documentaux	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel de restauration	14 718,98	891,87	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Acquisition de matériel sportif	1 456,07		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Matériel et outillage de voirie	3 355,38		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Matériel service voirie	3 349,10	1 791,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel de menuiserie			3 000,00	3 000,00	3 000,00
matériel service technique	7 769,29	4 257,54	20 000,00	20 000,00	20 000,00
matériel satellite			5 000,00	5 000,00	5 000,00
matériel bureau et informatique	4 465,44	126,95	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Médiabus acquisition livres	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Réaménagement de la place de l'église : parking semi-enterré AH211	0,00		50 000,00	550 000,00	1 500 000,00
RHI Bois de Nêfles	55 000,00		443 000,00		
RHI Mont vert			603 852,00	550 000,00	
Extension cimetière	4 643,59	16 362,63	20 000,00	250 000,00	500 000,00
aire dre loisirs acacias	0,00	8 680,00	5 000,00		
Réaménagement de la place de l'église : aménagement paysager					400 000,00
Valorisation parcelle AH1623 SUPER U	0,00		20 000,00	200 000,00	
Création d'une retenue colinaire de Grande Capacité			30 000,00	30 000,00	
Rehabilitation local maloya A1170		3 103,10	20 000,00	150 000,00	
Réhabilitation et extension du marché couvert	0,00	6 699,88	100 000,00	600 000,00	1 300 000,00
Mise aux normes de l'atelier bois			20 000,00		
construction salle polyvalente etude	45 566,13		45 000,00		
construction salle polyvalente construction	842 122,59	1 253 186,24	950 000,00		
Réhabilitation de l'APTF	5 063,70		20 000,00	250 000,00	200 000,00
Construction salle veillée mortuaire	260 539,25	767 440,62			
Création DOJO		3 499,12	20 000,00		
Travaux réhabilitation de l'école littoral (souris chaude)	277 468,43	29 217,44	50 000,00		
réhabilitation et extension du centre communal du littoral			20 000,00	100 000,00	100 000,00
Travaux de réhabilitation de la cuisine centrale			150 000,00		
Extension de l'hôtel de ville			30 000,00	50 000,00	
Rehabilitation bâtiment laipe ah 178-179			50 000,00	50 000,00	50 000,00
Mise aux normes stade St Alme			20 000,00		
Extension de l'école maternelle de la Grande Ravine			30 000,00	250 000,00	
Rénovation de l'école maternelle de Bois de Nêfles			10 000,00		
Programme de remplacement des luminaires - économie d'Energie	79 842,25	71 681,16	80 000,00		
Adaptation des maisons de quartier (Bdn et Littoral) pour accueillir Babybus			40 000,00		
Remplacement des extincteurs			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Climatiseurs			5 000,00	5 000,00	5 000,00
installation chauffe eau solaire	1 280,83		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Aménagement terrain de football du BDN			10 000,00		
Aménagement d'une aire de jeux - Bdn Nord	5 842,73	4 573,27	10 000,00		
Aire de loisirs du Bois de Nêfles			350 000,00		
Aire de loisirs - Maloya		10 850,00			
Réalisation d'une aire de jeux - Littoral Sud			100 000,00	200 000,00	
Réhabilitation de la pelouse du stade Serge Saint Alme et Bdn			20 000,00	10 000,00	
Révision PLU	7 165,07	69 517,31	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Schéma directeur des Eaux Pluviales			20 000,00		
Révision du PPR			20 000,00		
Etude des potentialités foncières des op de logt sociaux			5 000,00		
Mise en œuvre SD3B - Projet PIVETEAU - Vaudeville	12 360,50	8 246,00	30 000,00	20 000,00	
Mise en œuvre du SD3B - Marketing Territorial	68 368,86	44 041,57	130 000,00	100 000,00	50 000,00
Aménagement ZALM	36 456,00	10 416,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Schéma Directeur du Système Informatique (SDSI)			20 000,00	20 000,00	20 000,00

Accusé de réception en préfecture  
074 249740230 20240426 de 260424 1 1 DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Libellé opérations	Réalisé 2023	RAR 2023 TTC	2024	2025	2026
Mission d'accompagnement pour la valorisation des plaques foncières du Centre Ville	48 472,38	38 815,87			
Marquer l'identité des Hauts de la commune par une œuvre artistique			30 000,00		
Structuration de Bourg	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Projet d'aménagement du Littoral Sud - études extension	0,00		50 000,00	100 000,00	100 000,00
Mise en œuvre M57	1 247,75	8 218,87			
Terrain (2111) Acquisition	499 199,03	429 459,99	1 431 760,00	900 000,00	1 100 000,00
Reconstruction de l'ouvrage hydraulique de la ravine de la souris chaude - chemin des Barrières	0,00		35 000,00	535 000,00	500 000,00
Recalibrage de l'ouvrage hydraulique de la ravine de la souris chaude - Chemin H. Auber			20 000,00	350 000,00	
Recalibrage de l'ouvrage hydraulique de la ravine de la souris chaude - Pont Neuf			20 000,00		450 000,00
logiciel de gestion stock du magasin	0,00		25 000,00		
Modernisation diverses voiries 2021 - 2023	1 646 439,86	130 497,49			
Viabilisation des parcelles - littoral AE 570	0,00	13 176,35			
Viabilisation des parcelles - littoral AE 470	199 654,51	850,00			
Modernisation diverses voiries 2024-2025			400 000,00	600 000,00	
Voirie - Tamarins			30 000,00	600 000,00	
Voirie - Piveteau			20 000,00	200 000,00	600 000,00
Reamenagement rue henri aubert et che croix bigat	667,77		20 000,00	400 000,00	400 000,00
Eclairage public				20 000,00	20 000,00
Aménagement du quartier du littoral Sud - Ex RHI		22 568,00	20 000,00	600 000,00	600 000,00
Réalisation EP solaire parking du Stade du Littoral			22 000,00	5 300,00	
Réalisation EP terrain multisport du Littoral Sud			7 000,00	1 700,00	
Rue du Touring Hôtel T1 (travaux de reprise)			2 200,00	550,00	
Rénovation et reconstruction des installations d'éclairage public			56 000,00		
Voirie agricole - Vaudeville			10 000,00		
Aménagement sécurité aux abords des ERP et espaces publics	681,56	12 206,25	200 000,00		
Divers travaux de réfection en enrobés	477 490,73		100 000,00	150 000,00	150 000,00
Recalibrage du pont de la ravine de la souris chaude - Chemin des Barrières	1 381,56		50 000,00	600 000,00	400 000,00
Réaménagement du chemin des Barrières	6 939,66	19 751,34		500 000,00	1 500 000,00
Recalibrage de la rue du Touring Hôtel - Tranche 2			20 000,00	400 000,00	
Programme de suppression de radiers 2024			20 000,00	380 000,00	
Création du parking PCS			40 000,00		
Création d'un parking pour l'école Bois Joli Cœur			400 000,00		

9 685 722,31 €	3 225 035,23 €	7 014 812,00 €	9 516 550,00 €	10 289 000,00 €
----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240425-de-250424-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

**ANNEXE 3 - SUBVENTIONS 2024**

<b>Associations - compte 65748</b>	<b>Montant</b>
ARDI COIFFURE	3 000,00 €
ARDI AGRO	8 000,00 €
ARDI BATIMENT ENTRETIEN POLYVALENT	8 000,00 €
Maoteo	1 000,00 €
Cyberun WEB DESIGN	8 000,00 €
Le Pied à l'étrier - B roz	12 000,00 €
ARDI PEC LAV	12 000,00 €
ARAJUFA	400,00 €
ENDO ESPOIR OI	500,00 €
Association sportive culturelle de Trois Bassins (ACSTB)	2 200,00 €
LE PARADIS DES ENFANTS	14 500,00 €
Foyer Socio éducatif du Collège de Trois Bassins	1 000,00 €
ASETIS Association d'Education Thérapeutique et d'Intervention Sociale	500,00 €
Mission Intercommunale Ouest	7 795,94 €
Association Zot Y Pin	500,00 €
Associations des Personnes Agées de Trois Bassins	1 700,00 €
Mathias Maloya	300,00 €
Association Braderie Sociale Economique	300,00 €
Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Réunion	1 500,00 €
ATD Quart monde	600,00 €
GDON	600,00 €
Les petits martins - crèche les becs roses	8 350,00 €
Association In l'espwar	800,00 €
Association Melanz a nou	1 600,00 €
Association Moder Jazz	700,00 €
AMEL - ASSOCIATION MARMAILLES EN LAIRE	6 000,00 €
COSTB	38 000,00 €
Association La Cerise sur le Chapeau	3 000,00 €
Association RCI TROPICALE	1 900,00 €
Association Sportive Culturelle et de Loisirs "Les Fleurs de Sel"	1 250,00 €
Association ZESPRI ALAMBIC	500,00 €
AS POUDRIERE	33 000,00 €
Tennis Club de Trois Bassins	700,00 €
ASC TWIRL METYSS DES ô	800,00 €
Association Papang Academy	4 600,00 €
Amicale régimentaire de Trois Bassins	1 400,00 €
DJADAR MOUNI KALI DOULGA KALOU	500,00 €
Association Les Chocas Bleus	500,00 €
Association Maraichage Trois Bassins - AMTB	800,00 €
Ovation 974	400,00 €
Association Basket club Trois Bassins	13 000,00 €
PEEP	14 500,00 €
Association Coco lé en fer	700,00 €
JSTB	28 000,00 €
ZEVI-plate forme jeune public Reunion	400,00 €
Les petites retouches de Julie	500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240428-DE-250424-1-1-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2024  
Date de réception préfecture : 07/05/2024

<b>Associations - compte 65748</b>	<b>Montant</b>
Familles rurales Réunion	8 000,00 €
Association Garderie de la Souris Blanche	2 400,00 €
Trois Bassins Karaté Club	2 300,00 €
TBFC	190 000,00 €
GIP 1_reserve marine	5 000,00
GIP 2_centre risques requins	18 610,00
Le Pied à l'étrier	2 000,00 €
Esprit trail	2 600,00 €
ASPTB	500,00 €
<b>Total</b>	<b>477 705,94 €</b>

**Annexe Affaire N° 6.9 :**

**Occupation du domaine public communal – Tarification pour l'année 2024**

## Commune de Trois-Bassins

### Grille tarifaire pour l'Occupation du domaine public communal

Type d'occupation	Redevance/Prix						
	Périodicité	Zone 1 : Littoral	Zone 2 : Bois de Nèfles	Zone 3 : Centre Ville	Zone 4 : Piveteau	Zone 5 : Grande Ravine	Zone 6 : Mont Vert
<b>Occupation régulière :</b> Primeurs/Maraîchers/Producteurs/Déballeurs/ Marchands forains/Vendeurs de denrée de bouches/Artisans/Prestataires de services/Associations	Jour	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>
	Mois	13 €/m <sup>2</sup>	13 €/m <sup>2</sup>	17 €/m <sup>2</sup>	13 €/m <sup>2</sup>	13 €/m <sup>2</sup>	13 €/m <sup>2</sup>
<b>Marché du terroir et des savoir-faire<sup>1</sup></b> <b>Marché de la pointe gourmande<sup>1</sup></b>	Jour	Forfait de 5€ pour 9 m <sup>2</sup>		Forfait de 5€ pour 9 m <sup>2</sup>			
<b>Fêtes Foraines (manèges) :</b> < 25 m <sup>2</sup> /jour De 26 à 50 m <sup>2</sup> /jour De 51 à 100 m <sup>2</sup> /jour > 100 m <sup>2</sup> /jour	Jour	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	Jour	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Jour	100 €	100 €	150 €	100 €	100 €	100 €
	Jour	1 €/m <sup>2</sup>	1 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>	1 €/m <sup>2</sup>	1 €/m <sup>2</sup>	1 €/m <sup>2</sup>
<b>Manifestation :</b> Stands 9 m <sup>2</sup> Stands de restauration/Véhicule aménagé	Jour	12 €/9 m <sup>2</sup>	12 €/9 m <sup>2</sup>	12 €/9 m <sup>2</sup>	12 €/9 m <sup>2</sup>	12 €/9 m <sup>2</sup>	12 €/9 m <sup>2</sup>
	Jour	50 €/9 m <sup>2</sup>	50 €/9 m <sup>2</sup>	50 €/9 m <sup>2</sup>	50 €/9 m <sup>2</sup>	50 €/9 m <sup>2</sup>	50 €/9 m <sup>2</sup>
<b>Locaux commerciaux :</b> Marché couvert Autres locaux commerciaux ou de production	Mois	--	--	7 €/m <sup>2</sup>	--	--	--
	Mois	4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>

**Manifestation :**

Stands 9 m<sup>2</sup>

Stands de restauration/Véhicule aménagé

**Locaux commerciaux :**

Marché couvert

Autres locaux commerciaux ou de production

<sup>1</sup> A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024